

### 36 - Contrat Enfance et Jeunesse 2015-2018

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** La Ville de Besançon développe de nombreux services en direction des enfants et des jeunes afin de favoriser leur épanouissement et accompagner les familles. Elle soutient également de nombreuses associations dans leurs projets en direction de ces publics.

Au titre de cette action, la Ville de Besançon et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Doubs ont approfondi un partenariat engagé il y a de nombreuses années et concrétisé dans les contrats «Enfance» et «Temps libre» devenu en 2006 «Contrat Enfance Jeunesse» (CEJ).

Deux générations de CEJ, 2007-2010 et 2011-2014, ont ainsi traduit les engagements réciproques de la Ville de Besançon et de la Caisse d'Allocations Familiales autour d'objectifs partagés visant à poursuivre et à développer la politique d'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans révolus :

Contrat d'objectifs et de co-financement, le CEJ contribue notamment à :

a) favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par :

- un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis, au regard des besoins repérés ;
- une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- un encadrement de qualité ;
- une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins ;
- la mise en œuvre et l'évaluation des actions ;
- une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes.

b) l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Il est aujourd'hui proposé de poursuivre ce partenariat par le renouvellement du CEJ pour la période 2015-2018 basé sur l'analyse par la CAF de l'activité 2014 de ses partenaires.

Comme lors du précédent contrat, celui-ci comprend :

1) Un volet «enfance» qui conforte les équipements et actions déjà engagés pour les :

- Crèches collectives (Chaprais, Orchamps et Artois en substitution de la crèche du Parc aujourd'hui fermée),
- Service d'Accueil Familial (crèche familiale)
- Relais Petite Enfance (Relais d'Assistants Maternels)
- Multi accueils municipaux (Epoisses, Montrapon, Saint-Claude) et associatif (Antenne Petite Enfance)
- Halte-garderie Mégevand
- Ludothèques (La Grette-Butte, Montrapon et Planoise)
- Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) de la Maison verte et de l'Antenne Petite Enfance

auxquels s'adjoint une fonction de coordination afin de renforcer l'animation du dispositif, analyser les besoins et élaborer le diagnostic de territoire pour un montant de 34 281,72 €/an (soit 1,1 ETP).

Ainsi la participation financière de la CAF du Doubs, au titre du volet enfance, s'élève à 1 207 710,72 € par an.

2) Un volet «jeunesse» qui maintient l'ensemble des actions menées en 2014 à destination des jeunes dans le cadre des loisirs éducatifs. Il est à noter que ce volet est conduit sur l'ensemble du territoire en partenariat avec 16 structures (12 associatives et 4 municipales) organisateurs des accueils de loisirs et/ou des séjours à savoir :

- Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :
  - . ALEDD (Association pour les Loisirs pour les Enfants Différents mais Déterminés)
  - . Antenne Petite Enfance
  - . ASEP Chaprais Cras Viotte
  - . Comité de quartier Rosemont St-Ferjeux
  - . Le Barboux
  - . Espace associatif et d'animation des Bains Douches
  - . Les Francas du Doubs
  - . Maison de quartier Grette-Butte
  - . Maison de quartier Montrapon/Fontaine Ecu
  - . Maison de quartier Planoise
  - . Maison des Jeunes et de la Culture Besançon Clairs-Soleils
  - . Maison des Jeunes et de la Culture Palente-Orchamps
  - . Profession sport vacances-
  - . Vesontio Sport Vacances
- Les séjours :
  - . Maison des Jeunes et de la Culture Besançon Clairs-Soleils
  - . Etoile Sportive St-Ferjeux
  - . Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs.

De plus, en 2015 et pour la durée du contrat, la CAF du Doubs a choisi de soutenir financièrement deux nouvelles actions, la fonction de pilotage du volet jeunesse pour un montant de 31 653,60 € (soit 1,1 ETP) et une aide à la formation de 80 jeunes pour préparer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) pour un montant de 13 308,90 €.

Ainsi, la participation financière de la CAF du Doubs, au titre du volet jeunesse du Contrat Enfance Jeunesse, s'élève à 455 208,01 € par an.

L'ensemble des volets, enfance et jeunesse, donnera lieu au versement d'une Prestation de Service «Enfance jeunesse» (PSEJ) de la part de la CAF du Doubs au bénéfice de la Ville d'un montant annuel prévisionnel de 1 662 918,73 €, soit une enveloppe globale pour la période 2015-2018 estimée à 6 651 674,92 €, en progression de 270 379,95 € par rapport au CEJ 2011-2014. Le détail de la répartition des financements de chacune de ces actions est joint en annexe de la convention 2015-2018.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention d'objectifs et de financement relative au CEJ 2015-2018.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Des abstentions ? Des oppositions ? Je n'en vois pas, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 4 et 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55  
Contre : 0  
Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 18 décembre 2015.*